

Délibération n° 20260226-013

Extrait du registre des délibérations

Du Comité syndical du 26 février 2026

Objet : BUDGET RÉGIE
ENR - DURÉE
AMORTISSEMENTS

Rapporteur : Sébastien
GOUTTEBEL

Secrétaire de séance :
Madame Evelyne BRUN

Date de convocation :
21 février 2026

Nombre de délégués :

En exercice : 143
Présents : 15
Pouvoir : 0
Votants : 15

Pour : 15
Contre : 0 –
Abstention : 0 –
Ne prend pas part au
vote : 0 –

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février à neuf heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical de territoire d'énergie Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni, Domaine de la Prade, Cébazat, sous la présidence de M. GOUTTEBEL, Président.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le comité syndical a de nouveau été convoqué le 26 février 2026 à dix heures, en application des articles L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les locaux de Territoire d'Énergie Puy de Dôme à Cournon d'Auvergne.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

GOUTTEBEL Sébastien, CHABRILLAT Rémi, MARQUES Antonio, BRUN Evelyne, COUDUN Laurent, OLIVAIN Thierry, DURAND Jean-Paul, COUPAT Sylvie, PRADIER Alain, BRUGIERE Eric, DEVERNOIX Marc-Antoine, BOISNAULT Christian, LAMOUREUX Jean-François, RABY Laurent

Suppléants ayant pouvoir :

NEDELLEC Jean-Yves

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme BRUN

BUDGET RÉGIE ENR - DURÉE AMORTISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses article L2321-2 ;
R2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4

Le Président propose au Comité Syndical le tableau ci-dessous, sur les cadences d'amortissements sur les dépenses et recettes par homogénéité des biens acquis ou travaux exécutés ;

Budget Régie Chaleur TE63 (M4) Comptes d'amortissements : 280xxx, 281xxx	Durées d'amortissement
13xx Subventions reçues pour un bien amortissable	Durée d'amortissement du bien
2031 Frais d'études	5
2032 Frais de recherche et de développement	2
2033 Frais d'insertion	2
2051 (205 : Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires)	2
2131 Bâtiment, génie civil	40
2138 Bâtiment modulaire	20
2151 Réseau de chaleur	30
2151 Process biomasse	20
2151 Auxiliaires techniques	10
2151 Panneaux PV (contrat obligation achat)	20
2151 Onduleurs PV	10
217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	(*)
22 Immobilisations reçues en affectation	(*)

Régime d'amortissement : au prorata temporis à compter de la mise en service

Immobilisations < 500 € : amortissement sur 1 an

(*) Immobilisations reçues en mise à disposition (217) ou affectation (22) : durées d'amortissements identiques aux immobilisations en propre, énumérées aux comptes 20xx et 21xx

PREFECTURE DU PUY-DE-DÔME

03 MARS 2026

BUREAU DU COURRIER

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Monsieur Sébastien GOUTTEBEL

